

« Association contre toute révision de
l'ordonnance n° 45-68 du 16 Janvier 1945 »
e-mail : contact@espritderesistance.fr
Tél. 01 42 01 45 99 Fax 01 42 01 47 99
47, avenue Mathurin Moreau 75019 Paris

Monsieur Frédéric Mitterrand
Ministre de la Culture et de la
Communication
3, rue de Valois
75100 Paris

Paris, le 4 février 2012

Monsieur le Ministre,

Depuis un an s'est développée en France une campagne de grande ampleur concernant Louis Renault et son attitude pendant la seconde guerre mondiale. Cette campagne a quasi uniquement fait droit à la présentation de l'Histoire par les héritiers de Louis Renault, sur le thème « notre grand-père n'a pas collaboré ». Leurs représentants, Madame Hélène Renault-Dingli et son mari Laurent Dingli se sont exprimés à maintes reprises, sans aucune opposition. Parmi les nombreux media engagés dans cette campagne, on peut citer par exemple : « Le Monde Magazine » du 8 janvier 2011, « Europe 1 », le 3 août 2011 (une heure) et le 14 décembre 2011, France 2 le 2 mars 2011 dans le cadre du « 20 heures » avec interview de petits-enfants de Louis Renault, France 2 à nouveau le 26 avril 2011, en début de soirée, longue interview des héritiers de Louis Renault, puis France 3 le 14 décembre, etc.

Ceci ne doit rien au hasard : en effet, le 9 mai 2011, les mêmes petits-enfants, attachés à défendre la mémoire d'un grand-père qu'ils n'ont pas connu, ont assigné l'État devant le Tribunal de Grande Instance de Paris en réparation du préjudice subi par l'application de l'ordonnance n° 45-68 du 16 Janvier 1945. Une audience du TGI de Paris a eu lieu le 14 décembre 2011 et une ordonnance d'incompétence a été rendue le 11 janvier 2011, comme l'avaient plaidé non seulement l'avocat de l'Agent judiciaire du Trésor, suivant ainsi les instructions de votre collègue des Finances, mais également les avocats des intervenants volontaires, dont notre association.

Depuis un an, les tenants d'une thèse opposée, à savoir que « l'ordonnance de nationalisation de Renault a été la conséquence de sa collaboration exceptionnelle » ont tenté de faire entendre leur voix, et de présenter leurs éléments de preuve : par une pétition de plus de 5000 signatures adressée au Premier Ministre, et à France Télévisions, ils ont demandé un droit de réponse, et ont engagé de nombreuses actions en ce sens, en pure perte. Un Appel pour le respect de l'ordonnance de 1945, a également recueilli des milliers de signatures, de toutes opinions politiques, des gaullistes aux communistes en passant par les socialistes, et de toutes conditions, allant de l'ouvrier à l'ancien Premier Ministre ou à l'officier général.

Le dernier exemple de manipulation de l'information, a été donné le 12 janvier 2011 par France 2 dans l'émission Télématin. Le journaliste Gérard Grizbec a présenté, pour éclairer la question de la collaboration de Louis Renault « un chercheur allemand, qui est une femme », et l'incrustation à l'écran a indiqué : « Monika Ostler, historienne ». Sauf que Monika Ostler-Riess n'est ni chercheuse, ni historienne, et qu'elle a fondé en 2003 un entreprise de soutien scolaire, sans même mentionner sa formation en histoire. Elle a pourtant fait une thèse

d'Histoire sur Louis Renault, soutenue dans une université allemande sans compétence économique ; dans ses remerciements usuels figurent en bonne place, Laurent Dingli et sa femme Hélène ! Vous trouverez ci-joints les éléments concrets de cette manipulation.

Votre Ministère, pour sa partie « Communication », n'a certes pas vocation à régenter les médias. Mais le problème est d'une autre nature, qui nous semble engager cette fois-ci votre responsabilité : en l'absence de tout accès à un débat contradictoire, les jeunes générations sont soumises à une présentation proprement négationniste de la Libération : dans cette présentation, Louis Renault serait une « victime », et alors ipso facto, les résistants dénoncés par les mouchards de Renault à la police française, livrés à la Gestapo, torturés, déportés ou fusillés au Mont-Valérien, seraient des « bourreaux ».

A ce stade, il ne s'agit même plus pour nous simplement de droit de réponse, mais de droit à l'expression publique. Il s'agit également de prendre la mesure des conséquences qu'aurait le développement de thèses révisionnistes pour la connaissance de l'Histoire de France.

Nous sollicitons de votre bienveillance un rendez-vous, afin de vous remettre un dossier complet, et de pouvoir envisager quels moyens seraient à mettre en œuvre pour présenter aux Français, les plus jeunes en particulier, par exemple au moyen d'expositions itinérantes, une version non manipulée de l'Histoire.

Dans l'espoir que notre demande soit entendue, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Marc Lacroix
Président

P.J. :

1. [Détail de la manipulation de France 2 du 12 janvier 2011](#)
2. [Page d'accueil du site de Mme Monika Ostler-Riess](#)
3. [Page de remerciements de la thèse de Mme Monika Ostler-Riess](#)